

DÉLIBÉRATION N°2021-22_037
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 14 décembre 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.3 – DRIF : Modification du programme de bourse Victor Hugo à partir de l'année universitaire 2022-2023

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 10 Total : 29	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU la délibération n°2018-35 du conseil d'administration du 10 juillet 2018 portant modification du programme de bourse Victor Hugo à partir de l'année universitaire 2019-2020

La Présidente de l'université a présenté le programme de bourse Victor Hugo aux membres du Conseil d'administration. Il a notamment été exposé l'historique de ce programme.

La bourse Victor Hugo comprend l'exonération des droits d'inscription à l'UFC, l'hébergement, la restauration en cité universitaire, ainsi qu'une formation intensive en langue française durant deux mois (juillet et août) au Centre de Linguistique Appliquée de l'UFC. Elle est attribuée pour une durée d'un an non-renouvelable. Ainsi, les boursiers intégrés en M1 doivent eux-mêmes financer leur M2.

Les deux propositions de modifications des conditions d'éligibilité ci-dessous ont pour but de permettre plus de diversité dans les candidatures et une meilleure répartition des boursiers dans les différents départements et composantes de l'UFC.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS SUR LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Ouverture des candidatures aux deux années de masters (master 1 ou 2)
- Ouverture des candidatures aux masters non-francophones tels que les masters LEA et LLCE et non plus seulement aux masters francophones.
- Restent inéligibles les masters non ouverts aux candidatures internationales.

Les autres conditions d'éligibilité voté au CA du 10 juillet 2018 restent inchangées.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la modification du programme de bourse Victor Hugo à partir de l'année universitaire 2022-2023.

Besançon, le 4 janvier 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry Camus", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 5.3 « Délibération n°2018-35 du conseil d'administration du 10 juillet 2018 portant modification du programme de bourse Victor Hugo »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



Université de Franche-Comté

Délibération n° 2018-35 du conseil d'administration du mardi 10 juillet 2018

Proposition de modification du programme "Bourse Victor Hugo" à compter de l'appel à candidatures 2018-2019 (annexe n°14)

Membres en exercice : 36
Membres présents : 17
Membres représentés : 12
Quorum : 18

Vote : Majorité : 14
Pour : 29
Abstentions : 0
Contre : 0



Fait à Besançon, le 12 juillet 2018

Le président du conseil d'administration,
Pour le président et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. BAH", is written over the text of the official position.

Jacques BAH

Rabia DEGACHI

PROPOSITION :

MODIFICATION DU PROGRAMME « BOURSE VICTOR HUGO » A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 (appel à candidatures 2018-2019)

DESCRIPTIF DU PROGRAMME

- La bourse Victor Hugo est un dispositif créé par l'UFC, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a pour but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine et Haïti. Il s'agit de permettre aux étudiants bénéficiant de cette bourse d'étudier pendant une année universitaire à l'Université de Franche-Comté dans un programme de master ou de doctorat
- La bourse Victor Hugo prend en charge les frais d'inscription à l'Université, le logement en chambre individuelle en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence pendant 12 mois, ainsi qu'une formation intensive en langue française durant deux mois (juillet et août) au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche-Comté
- La bourse permet également à ses bénéficiaires de manger deux fois par jour au restaurant universitaire. Lorsque le restaurant universitaire est fermé, l'équivalent du prix des repas non consommés au restaurant universitaire est versé aux boursiers.
- La bourse Victor Hugo est attribuée pour une durée d'un an non-renouvelable. Ainsi, les boursiers intégrés en M1 doivent eux-mêmes financer leur M2
- Le montant global de la bourse, destiné à couvrir les frais d'inscription à l'université, la formation linguistique, le logement et les repas, sur une durée de douze mois, de juillet 2018 à juin 2019, équivaut à 7117 euros. Cette somme n'est pas remise à l'étudiant : l'Université procède au paiement des prestations directement auprès des différentes administrations
- Toute personne de nationalité latino-américaine et/ou haïtienne peut candidater au programme

SUCCES ET ECUEILS DU PROGRAMME

- Mis en place en 2010-2011, le programme Bourse Victor Hugo est plébiscité par le public latino-américain et a favorisé la renommée de l'Université de Franche-Comté sur cette zone géographique. Entre 600 à 700 candidatures sont reçues chaque année depuis 2016 pour une quinzaine de bourses attribuées.
On peut toutefois noter que les coopérations pérennisées avec l'Amérique latine ne peuvent être imputées à la Bourse Victor Hugo
- Pour l'année universitaire 2018-2019, l'UFC finance six (6) bourses Victor Hugo. Deux (2) bourses sont financées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La Région Bourgogne-Franche-Comté a financé six (6) bourses par an ces dernières années. La décision de financement 2018-2019 devrait être connue après le 4 juillet 2018
- L'articulation financière (paiements directs par la DRIF aux différentes structures), le manque de flexibilité que cela implique, les obligations calendaires liées aux partenaires, ainsi que la charge de travail relative à ce programme, amènent la DRIF à proposer des modifications au programme actuel exposés ci-après

PROPOSITION DE MODIFICATIONS SUR LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Candidatures à un Master 2 seulement, la bourse étant attribuée pour une année non renouvelable
- Candidatures dans des formations francophones. Sont exclues les formations en tout ou partie dispensées dans une autre langue. Les formations d'Espagnol (LEA et LLCER Espagnol) sont également exclues
- Candidatures à des formations habilitées uniquement par l'Université de Franche-Comté. Sont exclues les formations co-habilitées et les formations UBFC
- Les candidats devront être des étudiants d'universités d'Amérique latine et d'Haïti partenaires de l'UFC. Sont considérées comme universités partenaires de l'Université de Franche-Comté les universités avec lesquelles un accord de coopération interuniversitaire (AIU) est institutionnalisé au moment de la candidature. Ces AIU sont gérés par la DRIF
- Seront privilégiées les candidatures à un Master 2 orienté Recherche pour favoriser l'émergence et/ou la pérennisation de partenariats entre les deux établissements
- Seront privilégiées les candidatures à un Master 2 dans le cadre d'une double-diplomation institutionnalisée par un accord spécifique. Ces accords sont gérés par la DRIF

PROPOSITION DE MODIFICATIONS SUR LES MODALITES FINANCIERES

- Versement mensuel de la bourse Victor Hugo directement aux étudiants (versement mensuel calculé sur la base du montant du loyer et des repas)
- Seuls les droits d'inscriptions et les frais de formation linguistique au CLA continueront d'être directement versés aux UFR et au CLA par la DRIF

Direction des Relations internationales
et de la Francophonie
12/06/2018